

APPEL À CANDIDATURES

STUDIO
DES ARTS
VIVANTS

année
4



Liberté
Créativité
Diversité

TOGO CRÉATIF

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES DEMANDEURS DE SUBVENTIONS

APPEL À PROJETS 2025

Référence : Appel à projets STUDIO DES ARTS VIVANTS – AN 4

Date limite de soumission : 26 octobre 2025 à minuit (heure du Togo)



Liberté
Créativité
Diversité

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le Studio des Arts Vivants est un dispositif d'appui à la création artistique contemporaine, développé dans le cadre du programme TOGO CRÉATIF, une initiative de l'Équipe Europe portée par l'Institut Français du Togo et le Goethe-Institut de Lomé, avec le soutien de l'Union européenne.

Ce programme vise à professionnaliser les artistes des arts vivants, à renforcer leur insertion dans le marché international des Industries Culturelles et Créatives (ICC), et à favoriser la circulation des œuvres via des résidences croisées et des restitutions publiques.

2. OBJET DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel vise à sélectionner des structures (associations, fondations, ONG) culturelles togolaises, actives dans les arts vivants (théâtre, danse, musique, cirque, performance), qui souhaitent :

- Recevoir un accompagnement artistique et technique structuré ;
- Concevoir et mettre en place à la fois une résidence de création au Togo et à l'étranger (Europe, Afrique subsaharienne)
- Accroître la visibilité du projet en organisant des restitutions publiques dans chacun des pays d'exécution du projet de résidence.

3. MONTANT DE LA SUBVENTION

Chaque projet retenu bénéficiera d'un financement compris entre 5 000 € et 10 000 €, en fonction de l'envergure du projet et des besoins identifiés.

4. RÉSIDENCES PARTENAIRES AU TOGO OU AILLEURS

Chaque structure candidate doit fournir une lettre d'intention ou de recommandation d'au moins une des structures partenaires de son projet de création au Togo et à l'étranger confirmant :

- L'intérêt pour le projet ;
- La faisabilité d'une résidence ou d'un accueil ;
- Les conditions et/ou périodes d'accueil envisageables.

5. OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Soutenir la création contemporaine dans les arts vivants ;
- Encourager la mobilité régionale des artistes togolais ;



Liberté
Créativité
Diversité

- Accompagner la professionnalisation des œuvres et des structures ;
- Accroître la visibilité des œuvres togolaises dans les réseaux prescripteurs par un positionnement de diffusion dans les marchés culturels compétitifs (festivals, tournées, etc.);
- Promouvoir la diversité, l'inclusion et l'innovation artistique

6. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet doit être porté par une association culturelle togolaise, remplissant les conditions suivantes :

- Être actif dans l'un des domaines des arts vivants ;
- Être une structure togolaise ou être en partenariat avec une structure Togolaise (pour les étrangers)
- Présenter un projet original et réalisable techniquement et artistiquement ;
- Être disponible entre janvier et juin 2026 ;
- Être capable de documenter son travail (photos, vidéos, bilans...).

7. MODALITÉS DE SOUTIEN

Chaque projet lauréat recevra :

- Un financement de 5 000 € à 10 000 € selon les besoins identifiés ;
- L'accès à des espaces de création professionnels (MAGIC MIRRORS);

8. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- Une **convention** sera signée entre TOGO CRÉATIF et chaque bénéficiaire sélectionné ;
- Le **décaissement des fonds** se fera en deux tranches :
 - **80 % à la signature de la convention,**
 - **20 % après la réception et validation du rapport narratif et financier final dans un délai de 15 jours;**
- La structure bénéficiaire devra gérer les fonds de manière **autonome et responsable** ;
- Une **comptabilité rigoureuse et documentée** est exigée, avec la conservation de toutes les **pièces justificatives** (factures, contrats, preuves de paiement).



Liberté
Créativité
Diversité

9. SUIVI ET JUSTIFICATION

- Un rapport narratif et financier sera demandé après chaque résidence ;
- Un rapport final complet devra être transmis au plus tard le 15 juillet 2026 ;
- Les originaux des justificatifs doivent être conservés pendant 5 ans.

10. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier comprendra :

1. Formulaire de soumission à remplir dans ce lien Google Forms : <https://forms.gle/G17DdYtvW3M7oowC7>
2. Note d'intention et propos artistique, scénographie, planning, plan de tournée (2 pages max)
3. CV artistique ou fiche de présentation de la structure
4. Budget prévisionnel à télécharger sur ce lien : https://drive.google.com/drive/folders/1GAtB0P2iX_dBVgkGuhFD6IZpPQMBK72W?usp=sharing
5. Planning de création et de diffusion (janvier – juin 2026)
6. Liens vers œuvres précédentes

11. MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Date limite de dépôt : 26 octobre 2025 à Minuit (heure du Togo)
- **Taille maximale autorisée en un fichier pdf 5Mo**

12. CALENDRIER INDICATIF

Étape	Date		
Lancement de l'appel	Vendredi 26 septembre 2025		
Réunions d'information	Sam. 27/9/2025	Brin de Chocolat Nykonakpoè Pole Danse	09h-11h
	Lun. 29/9/2025	Espace MIVA à Todman	15h-17h
	Mar. 30/9/2025	Les Changeurs Agbodrafo/ Espace Evame à Tsévie	09h-11h/ 16H-17H
	Mer. 01/10/2025	Centre du Cirque Afuma à Assahoun	15h-17h

Étape	Date
Clôture des candidatures	26 octobre 2025
Annnonce des lauréats	5 décembre 2025
Signature des conventions	Décembre 2025 – janvier 2026
Résidences et actions	Janvier – juin 2026
Rapports finaux	Juin – juillet 2026

13. OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

Visibilité

- Tous les supports doivent mentionner TOGO CRÉATIF, l'Union européenne, l'Institut Français du Togo et le Goethe-Institut ;
- Toute communication doit être validée au préalable par TOGO CRÉATIF.

Gestion

- Respect des conditions contractuelles ;
- Transmission des pièces justificatives originales et scannées ;
- Disponibilité pour les entretiens de suivi et évaluations.

14. DÉPENSES ÉLIGIBLES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les bénéficiaires de la présente subvention devront veiller à une gestion rigoureuse et conforme aux dispositions prévues dans la convention de subvention de Togo Créatif, notamment en ce qui concerne les aspects financiers et administratifs. Ils devront s'assurer que toutes les pièces justificatives sont en conformité avec les catégories de dépenses éligibles telles que validées dans ladite convention.

En cas de doute concernant l'éligibilité ou l'engagement d'une dépense, il est vivement recommandé de consulter au préalable notre gestionnaire administrative et financière à l'adresse suivante : **admin@togocreatif.com**



Liberté
Créativité
Diversité

À titre indicatif, le tableau récapitulatif ci-dessous.

Tableau des dépenses éligibles et pièces justificatives attendues

Catégorie de dépense	Exemples de dépenses	Pièces justificatives exigées
Cachets et honoraires artistiques	Rémunérations d'artistes, formateurs, intervenants	- Contrat signé (cachet de la structure et de l'artiste) - Preuve de paiement (reçu, virement)
Transport / Déplacements	Billets d'avion, taxi, location de véhicule, indemnités de transport	- Factures nominatives - Billets / titres de transport - Reçus ou états de remboursement
Hébergement / Per diem	Hôtels, auberges, indemnités journalières	- Factures - Bordereaux signés pour per diem - Justificatifs de réservation
Location de salles / équipements	Studio, salle de spectacle, matériel son/lumière	- Bons de commande - Contrats de location - Factures acquittées

15. Rappels importants

- Les justificatifs doivent être originaux ou certifiés conformes, numérisés si nécessaire.
- Les dépenses doivent correspondre strictement au budget validé dans la convention.
- Toute modification majeure du budget ou tout poste nouveau doit faire l'objet d'un accord préalable écrit.
- En cas de doute, contactez : **admin@togocreatif.com**

Toutes les factures doivent clairement indiquer le nom du bénéficiaire, la date, l'objet de la dépense et le coût. Les pièces justificatives devront être soumises par voie électronique avec le rapport final. Le bénéficiaire s'engage à garder les pièces originales pour une durée de 5 ans et à les tenir à la disposition de TOGO CREATIF qui se réserve le droit de demander leur envoi. Tout manquement aux obligations contractuelles entraînera l'obligation pour le bénéficiaire de restituer les montants non justifiés et son exclusion comme organisme éligible aux financements de Togo Créatif.

16. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque projet soumis sera évalué sur un total de 100 points selon les cinq critères ci-dessous, intégrant les principes de qualité, faisabilité, impact et durabilité, en cohérence avec les objectifs de l'appel à projets.



Liberté
Créativité
Diversité

Critères	Points	Description détaillée
Qualité artistique et pertinence sociale	30 pts	Évalue l'originalité, la cohérence et la profondeur artistique du projet. Prend également en compte la manière dont le projet aborde des enjeux sociétaux, culturels ou identitaires pertinents pour le contexte local, régional ou international.
Complémentarité et pertinence du partenariat	25 pts	Analyse la solidité, la diversité et la complémentarité des partenaires impliqués (culturels, institutionnels, communautaires, techniques, etc.). Sont valorisés les partenariats ancrés localement tout en favorisant des passerelles régionales ou internationales.
Faisabilité technique et organisationnelle	20 pts	Apprécie la clarté du calendrier, la cohérence des étapes, la capacité organisationnelle de la structure porteuse et des partenaires. Une attention particulière sera portée à l'anticipation des risques et à la gestion des ressources humaines, techniques et logistiques.
Réalisme budgétaire et cofinancement	15 pts	Évalue la pertinence et la cohérence du budget présenté, en lien avec les objectifs et les moyens du projet. La capacité à mobiliser des ressources complémentaires (en numéraire ou en nature) sera considérée comme un atout.
Impact sur les publics et le territoire	10 pts	Mesure la capacité du projet à atteindre ses publics cibles, à favoriser la visibilité, la circulation et l'accessibilité des oeuvres produites. Sont valorisées les stratégies de médiation culturelle, de communication, d'inclusion et d'exploitation numérique (plateformes, réseaux, formats accessibles).

17. INFORMATIONS ET CONTACT

Pour toute question relative à cet appel à projets, les candidats peuvent contacter l'équipe de TOGO CREATIF Créatif à l'adresse suivante : **production2@togocreatif.com**



Liberté
Créativité
Diversité